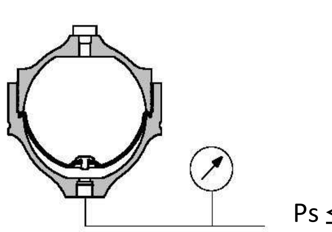
NANFOURMA

HYDRAULIQUE : conception, réalisation, maintenance

Mode d'emploi législatif des accumulateurs hydropneumatiques

➤Accumulateurs libres de toute législation:



Ps ≤ 0,5 bar

Ps = pression de service

➤Accumulateurs soumis à législation mais sans surveillance:

$V_0 \leq$ 1litre

$V_0 \times Ps \leq 200$

Gonflage azote uniquement ou gaz neutre *(nous consulter)*

V_0 V_0

V0 = volume intérieur de l'accu

➤Accumulateurs utilisés dans les pays reconnaissant le code CE (97/23/CE): *(DESP ou PED en anglais)*

➤Tous les pays de la communauté européenne reconnaissent la directive *(les autres états européens, comme la Suisse par exemple, la reconnaissent dans certains cas, ainsi que les pays du Maghreb et les Emirats Arabes).*

➤Ce que vous devez faire:

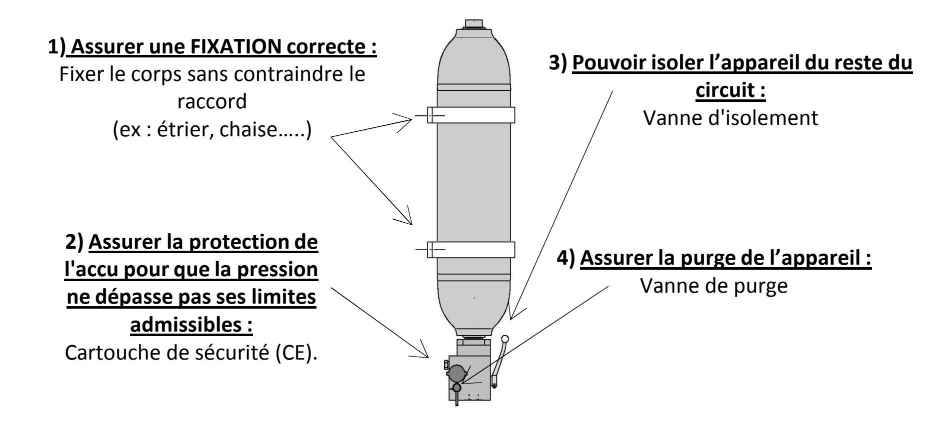
Fluide utilisé non corrosif	Fluide utilisé corrosif	Cas particuliers 32 et 50 litres:
-Inspection périodique tous les 40 mois -Requalification tous les 10 ans	-Inspection périodique tous les 40 mois -Requalification tous les 5 ans	-L'exploitant doit déclarer l'appareil (ABVE32 et ABVE50) à l'administration préfectorale.

↳NANFOURMA propose de réaliser les inspections et requalifications de vos appareils

➤Accumulateurs utilisés aux USA: *tous les accumulateurs LEDUC dont le diamètre est inférieur à 6 in (152mm), sans limite de pression, ne sont pas soumis au code ASME (cf. ASME Section VIII Div.1 §U-1c 2 i), et sont utilisables aux USA sans restriction.*

➤Les autres règlementations: *d'autres pays comme la Russie, le Japon et la Chine, peuvent imposer leur propre législation.*

➤Conditions générales d'emploi des accumulateurs:



***Nota:** Ce document ne se substitue en aucun cas à la législation en vigueur*

NANFOURMA, votre distributeur officiel
Tél.: **02 40 63 09 49** / Fax: **02 40 63 72 11**
E-mail: nanfourma@nanfourma.fr